

Les subsides

M. Fulton: La région qui a fait l'objet de négociations trilatérales intenses entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le Conseil de la nation haïda, quoique celui-ci n'y ait pas participé autant qu'il l'aurait souhaité, forme à ma connaissance un tout presque complet. Elle serait délimitée essentiellement par une ligne est-ouest traversant la péninsule Tangil immédiatement à l'ouest de l'île Lyell, ligne qui irait jusqu'au nord des îles Tanu, Kung-hit et Richardson, de façon à inclure l'île Lyell. Puis la frontière maritime se situerait immédiatement au nord de Skedans. Elle traverserait donc la péninsule Tangil d'est en ouest et, au large de la côte ouest de l'archipel de la Reine-Charlotte, irait jusqu'à la faille de San Andreas, qui est à une quinzaine de milles de la côte, je crois. Je n'ai pas la carte ici.

● (1150)

Elle se dirigerait ensuite vers le sud, passerait au large du cap St. James, en englobant les colonies d'otaries de Steller, et au sud de l'île Kung-hit, puis remonterait le long de la côte, à environ 12 milles nautiques, passerait à l'est de l'île Lyell et reviendrait vers Skedans. C'est la région telle qu'elle a maintenant été délimitée par ceux qui en discutent depuis au moins 15 ans.

M. le Président: Le député de Surrey—White Rock—North Delta (M. Friesen), pour une question supplémentaire.

M. Friesen: Une autre précision. La motion parle de «la région de South Moresby». Il semblerait que cela veuille dire tout ce qui est au sud de l'île Graham.

M. Fulton: Non.

M. Friesen: Le député déclare maintenant que ce n'est pas ce qu'il veut dire.

M. Fulton: La motion ne vise pas à inclure l'île Moresby telle qu'elle figurerait sur une carte. Nous ne voulons englober que les régions qui ont fait l'objet de discussions actives entre les deux niveaux de gouvernement et le Conseil de la nation haïda. Elles sont généralement désignées par les journalistes comme «la région du sud de Moresby» et cela ne comprend pas toute l'île Moresby.

M. le Président: Le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain).

M. St. Germain: Monsieur le Président, la motion du député est ambiguë et trompeuse, car elle exige beaucoup plus de renseignements. Je me demande s'il a pris en considération les recommandations du *Wilderness Advisory Council* avant de rédiger sa proposition.

M. Fulton: Oui. Une des difficultés du point de vue de l'administration d'un parc et de celui du Conseil de la nation haïda, c'est que la région proposée n'aurait contenu qu'une

étroite bande le long de la côte ouest de l'île Lyell, y compris la baie de Sedgewick, mais pas la baie Windy ni certaines autres zones. Ce ne serait pas suffisant pour avoir une réserve nationale. La zone ne répondrait pas aux normes d'une réserve nationale ou d'un parc national.

Pour cette proposition, nous devons prendre en considération l'opinion du Conseil de la nation haïda, et celui-ci ne veut plus d'exploitation forestière sur l'île Lyell. Nous ne devons pas oublier que de nombreux Canadiens ont fini par comprendre leur point de vue et à militer contre l'abattage dans cette région.

L'île Lyell est passablement dénudée maintenant. La plus récente photographie par satellite montre qu'il ne reste plus grand-chose dans cette île. Il y a eu surexploitation de plus de 20 p. 100 par année au cours des dernières années. Les boisés qui restent s'étendent le long de la côte ouest, autour de la baie Windy et sur le versant de ce secteur et d'un autre secteur restreint, à l'est et à l'ouest de la baie Sedgewick.

Il m'aurait fallu des pages entières pour bien circonscrire la région concernée, et j'aurais pu même en relever la latitude et la longitude. Mais j'ai craint que les députés ne comprennent pas exactement en quoi elle consistait et qu'ils demandent d'autres études. J'ai fait l'impossible pour en présenter une image globale, dans cette motion, de retenir trois éléments essentiels afin de pouvoir ainsi rallier l'appui unanime de la Chambre.

Je sais que mon collègue d'en face est d'accord maintenant pour faire de cette région une réserve nationale, et je lui en sais gré. Il m'a fallu bien du temps et de la patience pour faire avancer cette proposition. Les députés des autres circonscriptions ont toujours beaucoup à dire sur un pareil sujet.

Comme c'est toujours le cas quand un député traite d'une question d'intérêt national, je me rendrai dans la circonscription du député pour en discuter, et je parlerai surtout de justice. Je crois, en l'occurrence, que le principe de la justice commence à s'imposer.

Le motion porte donc sur trois grands éléments, à savoir la région sud de Moresby, l'indemnisation des bûcherons et des entreprises forestières, et enfin, l'importance des liens historiques de la nation haïda.

Toute cette région a été jadis le haut lieu de la civilisation haïda, non pas pendant des siècles, mais pendant des millénaires. Cette civilisation s'est raffinée au point de devenir l'une des plus attachantes du monde. Il ne faut pas oublier qu'entre 1874 et 1951, le parlement de ce peuple était hors la loi. Les Haïdas qui ont pratiqué le potlatch pendant cette période risquaient l'emprisonnement.